

**Ne passez pas à côté !!!** Le SE-UNSA Guyane organise **deux journées** de formation syndicale avec un **Délégué National** sur le thème :

### «*Quel bilan tirer de la réforme des lycées professionnels et des SEGPA ?*»

- A. Les conséquences de la réforme sur les conditions d'enseignement.
- B. Les conséquences de l'évaluation certificative sur le fonctionnement des établissements et la charge de travail des enseignants.
- C. Les moyens d'accompagnement des élèves pour diminuer le décrochage, augmenter la réussite à l'examen et faciliter l'insertion des bacheliers pro dans le supérieur.

**MARDI 8 MARS 2016 – CAYENNE DE 8H À 13H**  
**JEUDI 10 MARS 2016 – ST LAURENT-DU-MARONI DE 8H À 13H**

*Ces journées de formation s'adressent aux enseignants **PLP du département évoluant en Lycée Professionnel ou en SEGPA titulaires ou contractuels.***

#### **Responsables :**

**Amélie BUZARE** : Contact (0694 464740 ou [amelie.buzare@wanadoo.fr](mailto:amelie.buzare@wanadoo.fr))

**Annie PERIER** : Contact (0694 288787 ou [ani973@yahoo.fr](mailto:ani973@yahoo.fr))

Vous souhaitez y participer ? Vous trouverez ci-joint :

La demande de congé à transmettre au chef d'établissement

**avant le 08.02.2016 (impérativement).**

- 2) La fiche d'inscription à transmettre au SE-UNSA par mail au [973@se-uns.org](mailto:973@se-uns.org) ou par voie postale au 3572 route de Montabo, carrefour de bourda, 97300 Cayenne.

NB : Les lieux de stage et le plan de la formation vous seront adressés ultérieurement.



**REJOIGNEZ-NOUS !!!!**

Le SE-Unsa ne vit, ne peut informer, agir, s'opposer et proposer que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires et n'hésitez pas à nous rejoindre!

Il n'est jamais trop tôt pour adhérer !

La formation syndicale est un droit. Chaque fonctionnaire peut demander un congé pour suivre des actions de formation syndicale dans la limite de 12 jours par an.

Vous pouvez demander des délais de route. Ceux-ci sont à ajouter aux dates de stage et à inclure dans les demandes d'autorisation d'absence (Etablissements du fleuve).



Amélie BUZARE  
Responsable de la branche PLP



